



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04 Septembre 2014

Loi ALUR Pinel : un revers pour les jeunes

Le 1^{er} septembre, la loi ALUR Duflot est remplacée par la loi ALUR Pinel, du nom de l'actuelle ministre du Logement et de l'Égalité des territoires. **Par ce revirement, François Hollande renie l'engagement n° 22 de sa campagne électorale en même temps qu'il sacrifie la « priorité jeunesse ».**

Reprenant une demande de la FAGE en faveur des populations les plus fragiles, tels que les jeunes, la loi Duflot devait encadrer les loyers dans les zones urbaines souffrants de la pénurie de logements. Alors même que les étudiants peuvent consacrer parfois plus de la moitié de leurs revenus au logement, **la loi Pinel cloue au pilori tout espoir d'augmentation du pouvoir d'achat des étudiants.**

Le Gouvernement, reprenant les mots des lobbies, voudrait faire croire qu'une loi, pas encore appliquée, a pu ralentir le rythme des constructions, alors même que la crise du secteur date de 2008. **Les 1,12 million d'étudiants¹ se logeant dans le parc locatif privé n'acceptent pas ce mensonge justifiant le nouveau dispositif.**

Le Premier ministre, pensant que l'augmentation du loyer s'arrête au périphérique parisien, indique qu'une expérimentation sera toutefois menée à Paris. La FAGE note pourtant dans son dernier indicateur du coût de la rentrée une augmentation des loyers en province de 1,01 %. Faudra-t-il attendre une situation aussi dramatique qu'à Paris où le loyer pour un étudiant atteint en moyenne 683,38 euros² pour que le gouvernement se décide à mener une politique ambitieuse et applicable sur l'ensemble du territoire ?

Avec la loi Pinel, la limitation des frais d'agence prévue dans le projet initial est revue à la baisse dans toutes les zones urbaines. Cette mesure, bien qu'applicable au 15 septembre alors que les étudiants ont déjà signé leur bail, devait annoncer une bouffée d'air pour la rentrée 2015. **Là encore, le Gouvernement choisit la voie du renoncement** et du macabre calcul des lobbies de l'immobilier. En un an, les frais d'agence pour un logement de petite surface ont pourtant augmenté de 2,18 % à Paris, atteignant 615,04 €, et de 3 % en région, culminant ainsi à 401,72 €.

Alors que **la construction d'un logement défiscalisé coûte trois fois plus cher au contribuable qu'un logement social**, la FAGE demande le **renforcement des moyens de l'État dans la construction de logements sociaux** et l'application stricte de la loi ALUR Duflot **imposant 25 % de logements sociaux aux communes**. De plus, afin de favoriser la construction de logements étudiants, la FAGE demande aux collectivités de faciliter la mise à disposition de foncier en faveur des CROUS. **Enfin, la Garantie Universelle des Loyers et le dispositif de Caution Locative Etudiante doivent être appliqués et généralisés.**

Matérialisant le renoncement par le Gouvernement à la « priorité jeunesse », les jeunes exigent que le projet de loi ALUR Pinel soit abandonné et que **la loi initiale ALUR Duflot soit appliquée dans toutes ses dispositions.**

*1 Enquête 2013 de l'OVE.

*2 Enquête « Coût de la rentrée 2014 » de l'AGEP, l'Association Générale des Etudiants de Paris

contacts presse

Eve GUILLAUME

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

eve.guillaume@fage.org

Julien BLANCHET

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

julien.blanchet@fage.org